



---

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de  
l'École polyvalente de l'Érablière,  
qui s'est tenue à la bibliothèque de l'école, le 22 juin 2022, à 19 h**

---

<b>Sont présent(e)s :</b>	Ayotte, Joanne Bacon, Nathalie Bilodeau, Francine Boucher, Marie-Eve Ciura, Karine Ann Dault-Lagacé, Sylvain Girard, Manon Joanisse, Marie-France Labrecque, Martin Laliberté, Anik Lapointe, Véronique Pelletier, Sylvie Proteau, Steeves Thibault, René	Enseignante Parent Parent Professionnelle Parent Directeur Parent Parent Enseignant Membre du personnel Parent Enseignante Parent Enseignant
<b>Sont absent(e)s :</b>	Brunet, Mélanie Pichereau, Jean-Charles	Enseignante Parent

---

**1. Ouverture de la séance et constatation du quorum**

Mme Bacon souhaite la bienvenue à tous les membres. Elle constate le quorum. La séance est ouverte à 19 h 01.

**2. Adoption de l'ordre du jour (CÉ-2021-2022-48)**

Quatre items sont ajoutés aux questions diverses, soit la session des examens de fin d'année, la piscine, la cafétéria et les cours d'été. Le point 8 – Fond à destination spéciale est un point d'information et non d'approbation. L'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts et modification est proposée par M. Proteau. Adopté à l'unanimité.



### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 (CÉ-2021-2022-49)**

Aucune modification n'est apportée au procès-verbal de la dernière séance. L'adoption du procès-verbal du 18 mai 2022 est proposée par Mme Pelletier. Adopté à l'unanimité.

M. Dault-Lagacé fait un suivi au sujet des frais des diverses concentrations. Il est également précisé que certaines activités proposées par des enseignants ont été refusées, car il y avait vice de procédures.

### **4. Parole au public**

Aucun public n'est présent à la rencontre.

### **5. Mot de la direction**

M. Dault-Lagacé remercie l'équipe des enseignants et de la direction pour l'organisation du bal des finissants. L'équipe a travaillé avec des délais serrés, compte tenu que l'autorisation de tenir cet événement a été annoncée à la fin mars. On note une participation d'environ 150 élèves sur 170.

M. Dault-Lagacé précise que la fin de l'année scolaire se déroule avec le sourire, malgré la charge de correction élevée pour plusieurs enseignants. Il remercie le personnel de garder le moral.

### **6. Frais de concentration - Modification**

M. Dault-Lagacé nous informe que le ministère subventionnera 200\$ des frais de concentration par élève. Le budget est négatif jusqu'à la confirmation de la subvention selon le nombre d'élèves inscrits en date du 30 septembre. M. Dault-Lagacé propose de maintenir les frais, car ils sont estimés. Les frais non engagés seront remboursés aux parents.

### **7. Prévisions budgétaires 2022-2023 (CÉ-2021-2022-50)**

M. Dault-Lagacé présente le document des prévisions budgétaires pour la prochaine année scolaire. Il explique que ce sont des prévisions, donc des changements pourraient être apportés aux données en novembre. Il explique également les écarts, les surplus et les déficits présentés à la page 2 du document.

M. Dault-Lagacé précise qu'il a rencontré les acteurs des mini-entreprises afin de discuter des profits à retourner aux élèves. Les sommes seront investies pour créer un milieu intéressant pour les élèves, par exemple appareils audio-visuels à l'agora, améliorations à la bibliothèque ou à la salle de musculation, tout en gardant un fonds de roulement pour les micro-entreprises.



Il est précisé que les mesures reportables présentées à la page 9 sont conventionnées, donc elles ne peuvent être perdues. Les mesures non reportables sont des sommes perdues à la fin de l'année scolaire. Certaines mesures seront réajustées en fonction de la clientèle réelle au 30 septembre.

Quelques précisions et suggestions sont apportées quant à la mesure 15031 – Prévention de la violence et de l'intimidation. Ce budget est géré par l'AVSEC. L'argent permet, entre autres, d'inviter des intervenants ou des spécialistes pour parler de la prévention de l'intimidation. Il est suggéré d'inviter un avocat pour présenter aux élèves les lois et leurs droits en lien avec ce sujet. On précise également qu'une présentation sera offerte par un policier éducateur à la suite des menaces qui ont été faites sur les réseaux sociaux dans les derniers mois.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation date de 2014-2015. Une analyse des résultats est en cours, et un suivi sur ce plan sera fait lors de la prochaine année scolaire.

L'approbation des prévisions budgétaires 2022-2023 est proposée par M. Proteau. Approuvées à l'unanimité.

## **8. Fond à destination spéciale**

M. Dault-Lagacé nous informe qu'il demande une autorisation spéciale de transférer un fond à destination spéciale pour les finissants de cette année, afin de payer des factures de dernière minute.

## **9. Date de l'assemblée générale annuelle des parents (CÉ-2021-2022-51)**

M. Dault-Lagacé propose que l'assemblée générale de l'École polyvalente de l'Érablière pour l'année scolaire 2022-2023 se tienne le 7 septembre 2022 à 18 h 30. La proposition est appuyée par Mme Ciura. Approuvée à l'unanimité.

## **10. Rapport annuel (CÉ-2021-2022-52)**

Mme Bacon fait la lecture du rapport annuel 2021-2022 du conseil d'établissement de l'École polyvalente de l'Érablière.

L'approbation de ce rapport annuel est proposée par Mme Joanisse. Approuvé à l'unanimité.



### **11. Mot de la représentante au comité de parents**

Mme Joanisse nous donne des nouvelles des transporteurs. En fait, il n'y a pas de développements dans ce dossier. Il n'y a toujours pas de contrat signé avec les transporteurs.

En ce qui concerne le sujet du protecteur de l'élève, le comité de parents ne souhaitait pas que M. Landry soit nommé dans ce rôle, compte tenu d'un certain malaise quant à un potentiel conflit d'intérêts. M. Landry a tout de même été nommé dans ce rôle.

Mme Joanisse nous informe qu'une subvention de 10%, pouvant aller jusqu'à 100 000\$, pourrait être versée pour améliorer les écoles.

### **12. Mot des enseignants**

Mme Ayotte indique qu'une demande a été soumise afin que la mini-entreprise Érabilisac puisse être présente au Marché de Noël du Musée canadien de l'histoire. Une réponse est attendue au mois de juillet. Mme Ayotte présente les nouveaux produits ou prototypes confectionnés par la mini-entreprise. Elle nous montre entre autres les sacs faits à partir des oriflammes de la ville de Gatineau et les sacs confectionnés avec les toiles de piscine fournies par Trévi Mirabel.

Mme Pelletier précise que la fin de l'année a été marquée par la covid, mais ce fut une belle année malgré tout. Les enseignants sont heureux de retrouver une stabilité dans les postes de direction de l'école. Ils sont aussi contents de voir l'école revivre avec diverses activités, dont le bal des finissants.

### **13. Mot de la représentante du personnel de soutien**

Aucun représentant du personnel de soutien.

### **14. Mot de la représentante du personnel professionnel**

Mme Boucher souligne que son mandat au CÉ est terminé. Elle précise également que Mme Marie-Ève Vinet a été nommée au poste d'orthopédagogue.

### **15. Mot de la représentante de la communauté**

Aucune personne ne représente la communauté.



## 16. Questions diverses et projet d'activité

### (CÉ-2021-2022-53)

Un projet de voyage à New York en juin 2023 est proposé par Michel Turcotte, enseignant à notre école. Toutes les informations relatives à ce voyage sont présentées dans un document. Il s'agit d'un voyage bien organisé, habilement chapeauté par cet enseignant. Il est possible que deux autobus plutôt qu'un seul soit réservé.

**M. Dault-Lagacé propose l'approbation de cette activité.**

**Mme Lapointe appuie cette proposition. Approuvée à l'unanimité.**

Le premier point abordé dans les questions diverses est la session des examens de fin d'année. Mme Bacon souhaite obtenir le point de vue des enseignants quant à la nouvelle formule adoptée cette année. En effet, le CSS a voulu maximiser les périodes d'enseignement en les prolongeant jusqu'au 17 juin. Par contre, dans certaines matières, les examens finaux se sont déroulés bien avant cette date, ce qui a causé divers problèmes, entre autres pour la motivation des élèves. Il est certain que des modifications seront apportées lors de la prochaine année scolaire. Un conseil formé d'enseignants et de membres de la direction a d'ailleurs été formé pour faire une lecture de la situation passée et apporter des suggestions pour la prochaine année.

Plusieurs enjeux sont soulevés lors de cette discussion, entre autres le nombre d'évaluations et les périodes gelées à la 3<sup>e</sup> période mais pas à la 4<sup>e</sup>. Cet aspect a entraîné un taux d'absentéisme important. M. Dault-Lagacé souligne aussi l'enjeu de la gestion des locaux. Il est clair que la session des examens de fin d'année ne se déroulera pas de la même façon en juin 2023.

Pour ce qui est de la piscine de l'école, Mme Lapointe demande si elle sera disponible en septembre. On nous explique alors tous les problèmes liés à la réfection de la piscine au cours des deux dernières années. Selon les dernières nouvelles fournies, l'eau sera de retour dans la piscine en août. Mme Lapointe indique qu'il aurait été bien qu'une communication soit envoyée aux parents des élèves inscrits dans le programme aquatique. M. Dault-Lagacé prend note de cet aspect et informera les parents des développements sur ce sujet.

Mme Ciura demande si un service de cafétéria sera offert l'an prochain. M. Dault-Lagacé précise qu'un service de cafétéria bonifié sera offert par La cabane en septembre. Il indique qu'en plus des paninis, d'autres plats seront offerts par cette mini-entreprise. Plus d'information sera envoyée aux parents en septembre. Il ajoute qu'il est difficile d'avoir un service privé pour la cafétéria de l'école.



En ce qui a trait aux cours d'été, Mme Joanisse souligne que les dates ne semblent pas logiques pour ce qui est de la transmission des résultats et de l'inscription aux cours d'été. En effet, les élèves vont obtenir leurs résultats finaux le 6 juillet, mais la période des inscriptions aux cours d'été se déroule du 4 au 6 juillet. M. Dault-Lagacé explique alors que des membres du personnel de l'école appelleront les parents le 4 juillet pour les informer de l'échec de leur enfant dans une matière. Les parents n'auront donc pas à attendre la sortie officielle du bulletin sur le portail parents.

En terminant, Mme Bacon remercie Mme Girard et M. Proteau pour leur implication au CÉ au cours des dernières années. M. Dault-Lagacé souligne le départ à la retraite de M. Thibault.

**17. Date et heure de la prochaine assemblée**

Cette information sera déterminée avec les membres du prochain CÉ en septembre.

**18. Levée de l'assemblée (CÉ-2021-2022-54)**

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Joanisse. La séance est donc levée à 21 h 10.